

N/REF : 25/04/2025 14H42 C:000053 I:02607
V/REF : AC/C18099
V/Email reçu le Vendredi 25/04/2025 a 14H42

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. GBR
IMMEUBLE : GEORGES BRASSENS-GBR
8 A 16, RUE GEORGES BRASSENS
.
35650 LE RHEU

Rennes, le 13 Mai 2025

Référence Marché: 024071-ELT-003-Lot9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE 10 BRASSENS - MME CHADIA 06 69 78 01 02
LOGEMENT N° 015580, PORTE N°5580, 2° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : DISJONCTION ÉLECTRIQUE
Donneur d'ordre : M. E ROCHE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 25/04
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE INSTALLATION ÉLECTRIQUE
CONSTAT : PAS DE DISJONCTION CONSTATÉE
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL
REMARQUE : LES DISJONCTIONS ELECTRIQUES SONT SUREMENT PROVOQUÉES PAR LE
NOMBRE IMPORTANT D'APPAREILS MÉNAGERS BRANCHÉS SUR DES MULTIPRISES,
PREVOIR RÉPARATION DE 4 PRISES DE COURANT ARRACHÉES DU MUR

OBSERVATIONS : CL LGESTION Email envoyé le 25/04/25 a 16H47 EROCHE@AIGUILLON.COM

BONJOUR, SUITE INTERVENTION DU 25/04, PREVOIR RÉPARATION SUR 4 PRISES DE
COURANT ARRACHÉES DU MUR. DANS L'ATTENTE DE VOS INSTRUCTIONS.
CL LGESTION Email envoyé le 25/04/25 a 16:45 M. E ROCHE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	ELT075-1/2jr	Rech./Rép.déf.simFn<100€ PP	1	240,00	240,00
TOTAL H.T.					240,00
T.V.A. a 10,00%					24,00
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>264,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.